



Demande de congé de formation 2026

Stage « enquêter en matière de VSST / RPS»

- 1^{ère} partie, lundi 9, mardi 10, jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026 à ROUEN
- 2nd partie du lundi 16 au mardi 17 juin 2026 à ROUEN

Le contenu de la formation :

Cette formation syndicale CGT est en lien direct avec le manuel d'enquête de la CGT Normandie à destination des représentant.es du personnel qui paraîtra fin 2025/ début 2026 sur le site : cgt-enquetes-vsst.fr

Les fiches du manuel constituent un apport précieux pour améliorer la pratique militante. Cependant, elles ne sauraient remplacer une formation centrée sur la mise en pratique des outils syndicaux, des droits et des démarches d'enquête. Forte d'une longue expérience en formations interprofessionnelles sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, incluant des cas concrets et des retours du terrain, la CGT propose une formation approfondie de 6 jours.

Nous avons conscience que pour certain.es d'entre vous, une absence de l'entreprise, du syndicat ou du domicile pour une formation sur plusieurs jours est une contrainte réelle mais nous avons beau tourner le problème dans tous les sens, on ne forme pas des militant.es compétent.es pour des enquêtes CSE sur VSST / RPS d'un claquement de doigts !

Une formation en trois temps :

- Premier temps : 4 jours quasi consécutifs - **lundi 9, mardi 10, jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026 à ROUEN**
- Deuxième temps : travail inter-session
- Troisième temps : 2 jours consécutifs - **2nd partie du lundi 16 au mardi 17 juin 2026 à ROUEN**

Méthodes pédagogiques :

La formation privilégie une approche participative et interactive, incluant :

- Quiz favorisant les échanges collectifs
- Mises en situation basées sur des cas réels, notamment le démarrage d'une enquête VSST
- Travaux en sous-groupes pour encourager la coopération

Programme indicatif de la formation :

- Accueil et présentation du stage
- Le rôle de l'élu.e CGT au CSE/ CSA / CST dans la démarche syndicale
- Analyse des systèmes capitaliste et patriarcal : éléments de cadrage

- Compréhension des VSST : sexe, agissements sexistes, harcèlement sexuel, agressions sexuelles, viol
- Obligations de l'employeur en matière de santé au travail
- Navigation dans le Code du travail
- Missions du CSE / CSA
- Outils pour militer en santé et sécurité : inspection, enquêtes, alertes, expertises
- Méthodologie d'enquête sur les VSST
- Accompagnement des victimes
- Présentation des différentes procédures judiciaires

Déroulé pédagogique :

- En fin de temps 1 : travail sur une activité CGT à mener dans l'inter-session (enquête, inspection, tournée syndicale)
- Temps 2 / Inter-session : réalisation de l'activité (un accompagnement sera possible)
- Temps 3 : retour d'expérience et approfondissement, mutualisation des solutions et des difficultés rencontrées

Prérequis :

Les participants doivent avoir une connaissance du fonctionnement de l'instance CSE/CSA/CST réunions, ordres du jour, accords d'entreprise, etc.). Cette formation ne remplace pas la formation de base, bien que le manuel fournit de nombreux éléments utiles.

Public visé

Cette formation est ouverte à tous les syndiqué·es CGT du secteur privé comme du public, notamment :

- Membres de CSE, avec ou sans Commission Santé Sécurité
- Représentants de proximité
- Membres de CSA, avec ou sans Formation Spécialisée
- Délégué·es syndicaux

La demande de formation

Les formations Santé Travail peuvent être prises en charge au titre de plusieurs dispositifs.

Il faut en priorité favoriser le droit spécifique existant pour les membres de CSE / CSSCT, CSA / formation spécialisée fonction publique qui au-delà du droit d'absence permet la prise en charge financière du coût pédagogique de la formation par l'employeur.

La formation se déroulant sur 6 jours (4 + 2), elle dépasse, sauf accord collectif plus favorable, le nombre minimal pris en charge par l'employeur. Il ne faut cependant pas hésiter à ce que l'ensemble de la formation soit pris en charge. En cas de refus de l'employeur de prendre en charge les jours supplémentaires, la demande sur 6 jours pourra être panachée soit 5 jours au titre de membre du CSE et 1 jour au titre de la formation syndicale ou pris totalement au titre de la formation syndicale.

Adressez l'original, à votre employeur, au moins 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par mail ou lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de difficulté notamment sur la prise en charge financière, contacter : contact@cgt-enquetes-vsst.fr

Envoyer une copie de la demande adressée à l'employeur à : contact@cgt-enquetes-vsst.fr

Nom, prénom

Adresse

Madame, Monsieur le/la directeur-ice
Société (nom)
(Adresse)

A....., le..... 2026

Objet : demande de congé de formation

Monsieur le Directeur,

Je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, qui aura lieu (cocher la case)

Stage « enquêter en matière de VSST / RPS»

- 1^{ère} partie, lundi 9, mardi 10, jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026 à ROUEN
- 2nd partie du lundi 16 au mardi 17 juin 2026 à ROUEN

Cette demande est à imputer sur les droits suivants :

__ jours au titre de la formation des membres du CSE / CSSCT (article L.2315-18 et L.2315-40 du code du travail – 5 jours mini pour les membres de la CSSCT et 3 jours mini pour les autres membres CSE)

__ jours au titre de la formation des membres du CSA et formation spécialisée (article R254-79 et suivants du code général de la fonction publique)

__ jours au titre du Congé de formation économique, sociale et syndicale (article L.2145-5 et suivants du code du travail, article L.212-5 du code général de la fonction publique).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

- FRAIS PEDAGOGIQUES (jours CSE et CSA): $427,68 \text{ €} \times \text{ _ jours} = \text{ _ , _ _ €}$
 - FRAIS DE SEJOUR :
 - en externat : 20 euros, soit le coût d'un déjeuner ; $15,25 \text{ euros} \times \text{ _ jours} = \text{ _ , _ _ €}$
 - FRAIS DE TRANSPORT sur la base distance AR lieu de travail / lieu de stage multiplié par le nombre de jours de stage, soit : $0,17 \text{ euros} \times \text{ _ _ kms} = \text{ _ , _ _ €}$

PRIX TOTAL : , €

Si besoin, vous voudrez bien envoyer tous les documents de vos services comptables à l'adresse suivante : Union départementale CGT, 189 rue Albert Dupuis, 76100 ROUEN,
02 35 58 88 60

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature



FICHE D'INSCRIPTION STAGES SANTE TRAVAIL UD 76

Stage « enquêter en matière de VSST / RPS»

- 1ère partie, lundi 9, mardi 10, jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026 à ROUEN
- 2nd partie du lundi 16 au mardi 17 juin 2026 à ROUEN

NOM DU SYNDICAT : _____

Mail du syndicat : _____

INFORMATIONS STAGIAIRES				
NOM	Prénom	Mail	Téléphone	Mandats (CHSCT, CSE,CSST....)

Fiche à retourner par mail si possible 1 mois avant la formation à :

e-mail : contact@cgt-enquetes-vsst.fr

(Seul ce formulaire est à utiliser pour valider l'inscription du stagiaire)